

M. Bell: Le ministre est donc un grand acteur.

L'hon. M. Sharp: Qu'on me permette de dire que le gouvernement n'a jamais modifié sa politique qui consiste à travailler le plus efficacement possible au plein emploi pour tous les Canadiens.

M. Baldwin: Que dire de ces 10 p. 100 qui sont salutaires?

M. Lundrigan: Puis-je demander à l'aspirant, au premier ministre suppléant, de nous dire à l'appel des motions pourquoi, dans ses déclarations répétées, le gouvernement nous dit qu'il faut tolérer un chômage élevé et, comme le ministre du Travail l'a signalé, qu'il ne faut pas nous inquiéter du chômage en 1970-1971 parce qu'il existait au cours des hivers précédents?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai écouté le ministre du Travail et ce ne sont pas là ses paroles. Le ministre a dit, et il faut en convenir, que durant les années où l'économie du pays était le plus prospère, il y a eu de fortes augmentations du taux de chômage durant l'hiver. Nous tâchons de supprimer les disparités régionales, non sans succès, d'ailleurs. Toutefois, nous n'avons pas encore réussi à éliminer le chômage d'hiver.

LE CHÔMAGE—MESURES EN VUE D'ÉVITER LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS D'AIR CANADA

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Étant donné que la Société Air Canada a annoncé la mise à pied de plus de 400 employés et étant donné aussi la situation grave de chômage au Canada, le gouvernement a-t-il l'intention de poser un geste quelconque de façon que la Société Air Canada ne mette pas à pied ces 400 employés?

M. l'Orateur: Si j'ai bonne mémoire, cette question a déjà été posée à l'honorable ministre, mais s'il y a d'autres développements dont l'honorable ministre veut faire part à la Chambre, il pourra répondre à la question de l'honorable député de Témiscamingue.

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai passé plusieurs heures hier avec le président du conseil d'administration, le président d'Air Canada et un certain nombre des hauts fonctionnaires de la société. Nous avons étudié certaines propositions ainsi que des solutions de rechange qui pourraient au moins retarder la mise à exécution des projets actuels de mettre à pied environ 400 employés. Les représentants de la société doivent transmettre les propositions à leur siège social où l'on décidera s'il est possible d'y donner suite. Ils espèrent pouvoir me faire part des intentions de la société plus tard aujourd'hui ou demain.

[Plus tard]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Trans-
[L'hon. M. Sharp.]

ports à propos des mises à pied à Air Canada. Le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il tiendra compte du surtemps supplémentaire nécessaire, surtout dans les Maritimes, vu les conditions atmosphériques exceptionnelles? Le ministre va-t-il examiner tous les aspects du problème que posent les licenciements proposés?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. C'est une des questions qui ont été examinées en détail hier. Le problème en réalité, c'est qu'on ne sait pas au juste à quel moment ces travailleurs seront requis. C'est un des problèmes que la compagnie tente de résoudre pour atténuer autant que possible les effets de ces licenciements.

LE CHÔMAGE—LES MISES À PIED D'EMPLOYÉS D'AIR CANADA À YARMOUTH

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Comme on estime à environ 2 p. 100 le pourcentage des congédiements d'Air Canada le ministre envisagera-t-il une enquête au sujet des réductions de personnel de l'ordre de 33 p. 100 à l'aéroport de Yarmouth?

LE CHÔMAGE—LES MISES EN CHANTIER ET UNE BAISSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. John Gilbert (Broadview): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre sans portefeuille chargé du logement et des affaires urbaines. Vu la gravité du chômage, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre dans l'immédiat pour mettre en chantier un plus grand nombre de logements et abaisser les taux d'intérêt afin de s'attaquer au problème du chômage? Si ma question est trop vaste, le ministre voudra-t-il bien faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions?

M. l'Orateur: J'allais suggérer au député que c'était une vaste question à laquelle réponse devrait être donnée au moyen d'une déclaration à l'appel des motions. Le ministre voudra peut-être répondre de cette façon.

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): D'après les rapports statistiques publiés récemment, on peut constater d'ores et déjà des résultats très significatifs quant au nombre de mises en chantier au cours du dernier trimestre de 1970.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le ministre ne devrait pas faire cette déclaration maintenant. Il pourrait signaler à la Chambre si une déclaration pourrait être faite en temps utile.

[Plus tard]

LE CHÔMAGE—L'AIDE FINANCIÈRE À LA REMISE EN ÉTAT DE LOGEMENTS DÉJÀ CONSTRUITS

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre chargé du logement. Dans l'exposé qu'il va faire, pourrait-il envisager la possibilité d'une aide gouvernementale pour financer la remise en état des logements déjà construits comme moyen de lutter contre le chômage?